

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Décision du 26 avril 2024 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2417296S

Par décision du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, en date du 26 avril 2024, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, le ministre a prononcé à l'encontre de la société ANTARGAZ, de numéro SIREN 572 126 043 dont le siège social est situé 4, place Victor-Hugo, immeuble Reflex les Renardières, 92400 Courbevoie :

- l'annulation d'un volume de 1 456 200 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique ;
- une sanction pécuniaire de 16 109 €.